LA COUR EUROPÉENNE DE JUSTICE MET FIN AU PILLAGE DES RESSOURCES NATURELLES DU SAHARA OCCIDENTAL

L'accord agricole UE-Maroc annulé

Face à une salle bourrée de journalistes, Gilles Devers, barreau de Lyon, principal avocat du Polisario auprès de la Cour européenne de justice, explique, en détails, pourquoi l'arrêt des juges du Luxembourg ne permet plus aucune tergiversation par l'Union européenne. Les magistrats européens renvoient Rabat et Bruxelles aux fondamentaux. Maître Devers décortique le pourquoi et le comment les juges du Luxembourg ont balayé les exégèses «bidon» de l'UE pour piller avec le Maroc, les richesses d'autrui, celles du peuple sahraoui.

De notre bureau de Bruxelles, Aziouz Mokhtari

La Commission européenne, le gouvernement économique des 28, en définitive, est dans de sales draps après l'arrêt rendu par la Cour européene de justice annulant, avec effet immédiat, l'Accord agricole conclu avec le Maroc sur des territoires considérés comme «non autonomes» et relevant de la doctrine des Nations-Unies en matière de décolonisation. Le 8 mars 2012, les «commissaires» européens, à leur tête, alors, le Portugais José Manuel Barroso, franchissaient une ligne rouge en piétinant le droit international, celui des Etats membres ainsi que la morale publique. Barroso et les siens s'inventent, alors, pour piller les richesses naturelles du Sahara occidental, un statut «bidon» qui n'existe nulle part en gratifiant le Maroc de «puissance de fait».

Les juges européens balaient cette exégèse de la rapine en renvoyant l'Europe à trois fondamentaux.

La puissance administrante du Sahara occidental est l'Espagne jusqu'au jour où le statut définitif de ce territoire sera résolu. A ce niveau, il n'y a aucune alternative au «référendum» d'autodétermination tel qu'édicté par l'ONU et pour lequel le Maroc et le Polisario s'étaient engagés.

Cette «baliverne» de «puissance de fait» a été enterrée rapidement par les magistrats à Luxembourg. Le deuxième point à relever dans l'arrêt est la reconnaissance du Front Polisario en tant que représentant unique et légitime du peuple sahraoui en attendant les résultats du processus référendaire.

A ce titre, le Polisario est en droit d'ester en justice tout Etat ou entreprise, publique ou privée, qui contracte des accords avec le Maroc englobant le Sahara occidental.

Mohamed Sidati, ministre délégué de la RASD et du Polisario en Europe, n'a pas cessé depuis la date de la signature des Accords agricoles — et de pêche — de Bruxelles avec Rabat de prévenir, d'attirer l'attention des «commissaires» et de leur chef Barroso sur l'illégalité de tels types d'accords. Rien n'y fit, l'Europe aveuglée par l'appât du gain avait préféré la rapine au droit, le commerce illégal au respect de la réglementation et a accepté d'être complice de détournements de biens d'autrui. Pourtant, les occasions n'ont pas manqué à l'Union européenne pour rectifier le tir et revenir, c'est le cas de l'écrire, dans le... droit chemin. Bon nombre d'eurodéputés de toutes les tendances, notamment ceux regroupés dans l'intergroupe «paix pour le peuple sahraoui», des personnalités politiques de haut rang, des leaders d'opinion, des représentants d'ONG prestigieuses, des femmes et des hommes de droit, des experts, des scientifiques, n'ont cessé d'alerter sur la dangerosité des sentiers empruntés par l'ex-président Barroso.

Jusqu'à tout récemment où l'Association mondiale des juristes, réunie au sein même du Parlement européen (PE) adresse une lettre motivée aux nouvelles instances européennes attirant leur attention sur les caractères illégaux et sortant des clous des plans de l'ONU, des arrangements conclus avec le Maroc au Sahara occidental.

A ce moment-là, il est vrai, les connaisseurs de ce dossier le pressentaient, les lignes commençaient à bouger. D'autant plus que ni le nouveau président de la Commission européenne, ni la numéro 2 du gouvernement des 28, l'Italienne Federica Mogherini, ne semblaient vouloir perpétuer l'héritage Barroso sur la question, bâti sur des actes plus proches du banditisme que des relations commerciales entre Etats ou entre un ensemble d'Etats tels que l'Union européenne et d'autres entités. Le patron actuel de la Commission, Jean-Claude Juncker n'aimait pas à la folie les Accords agricoles et de pêche conclus avec le Maroc.

Federica Mogherini, relations extérieures et de défense commune de l'UE, n'est, d'ailleurs, pas très enthousiaste à faire appel de la décision de la Cour du Luxembourg.

Dans son communiqué elle «acte» l'arrêt des magistrats et dit que la Commission «examinera» cette possibilité.

Quand bien même, elle irait vers l'appel, l'Union européenne n'a aucune chance d'invalider le premier arrêt. Ça ne se passe pas comme ça chez les juges européens.

Gilles Devers, barreau de Lyon, qui a porté la plainte du Polisario à Luxembourg, sourire aux lèvres, satisfait comme on ne peut pas l'être, est catégorique : «C'est la fin des illusions pour l'Union européenne et pour le Maroc... Le tribunal (du Luxembourg, ndlr) ne reconnaît aucune souveraineté au Maroc sur les territoires du Sahara occidental.»

Lors du point de presse animé, hier à Bruxelles pour évoquer ce dossier, maître Devers conseille, vivement, à l'Union européenne de se bouger pour mettre son poids, important, dans l'application des résolutions de l'ONU sur la question du Sahara occidental plutôt que de chercher des «statuts» bidon et hors-la-loi à l'occupant marocain...

Avant de prendre le TGV pour Lyon, maître Gilles Devers ajoute à l'adresse des journalistes, nombreux qui ont assisté à la conférence de presse, «l'administration de fait tombe à l'eau... Il ne reste que le plan de paix de l'ONU pour l'Union européenne»...

A. M.

LA COP21 EN PROLONGATIONS

L'accord final suspendu à des crochets

Des spécialistes l'avaient prévu : la conférence de Paris sur le climat qui devait s'achever hier sur un accord est prolongée jusqu'à aujourd'hui, et peut-être même jusqu'à demain dimanche.

De Paris, Ahmed Halli

En dépit de l'optimisme affiché par le pays organisateur, et notamment par le président de la COP21, Laurent Fabius, les divergences ont persisté. Comme aux très mauvais jours des négociations Nord-Sud, des crochets persistants autour de certains termes essentiels ont retardé l'accord, s'ils ne l'ont pas hypothéqué. Les crochets entourent des termes ou des formulations sur lesquels il n'y a pas eu de consensus entre les experts, et qui sont laissés à l'appréciation des chefs de délégations. La Fondation Hulot a fait état hier matin de discussions serrées, des «indabas», terme utilisé entre guillemets à la place de palabres que ce mot zoulou désigne. Comme quoi, les pays développés savent faire des concessions au continent africain lorsqu'il s'agit de belles paroles renvoyant les actes aux calendes... mondialistes. Des «indabas» qui ont quand même duré une partie de la nuit, pour lever des crochets, voire en ajouter d'autres, ou simplement empêcher certaines formulations de réapparaître.

Ainsi, la référence au prix du carbone, qui existait dans le projet d'accord initial, entre crochets, puis a disparu ne devrait plus revenir dans le texte, puisque combattue âprement par l'Arabie Saoudite. Le royaume wahhabite s'est également prononcé contre une transition rapide vers les énergies non polluantes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Tout en militant pour une transition longue, passant par l'exploitation des gisements de gaz naturel dont ils disposent en grandes quantités, les Saoudiens veulent aussi bénéficier de financements. Riyad qui dispose de revenus considérables se soucie beaucoup plus de brader son pétrole, causant un immense préjudice à d'autres producteurs comme l'Algérie, se soucie peu du salut de la planète. Il serait même question d'exiger à bénéficier des technologies occidentales, destinées à réduire la pollution occasionnée par la pollution pétrolière. La question de la différenciation qui devrait être le point nodal de l'accord de Paris, et qui établit une certaine équité dans les efforts entre les pays du Nord et du Sud, était aussi «suspendue aux crochets», si l'expression est permise.

Or, c'est à l'une des revendications majeures des pays en voie de développement, entérinée par la convention de l'ONU sur le climat, que les pays riches sont les plus réticents. C'est opposer purement et simplement une fin de non-recevoir à l'exigence d'équité que l'Afrique ne cesse de formuler depuis le début de la conférence. D'où la question du financement par les plus riches et les plus pollueurs, des efforts d'adaptation qu'on exige des pays africains, qui ne veulent plus se contenter de promesses.

S'agissant enfin de la limite de 2° à laquelle les négociateurs veulent limiter le réchauffement climatique, elle représente un minimum, mais des ONG estiment que ce n'est pas assez. Des représentants et des militants écologistes, des pays insulaires demandent même que cette limite soit fixée à 1,5°, car au-delà certaines îles seraient recouvertes par les océans vers 2050. Et même à 2°, renchérissent certaines ONG, des capitales comme Dar-Al-Salam, ou Accra pourraient se retrouver sous l'eau à la fin de ce siècle. C'est à toutes ces préoccupations et inquiétudes sur le devenir de la planète que doit répondre le texte final de la conférence de Paris qui va être adopté cet après-midi, selon un Fabius, toujours aussi optimiste.

A. H.

Faux billets et manifs écologistes

Des faux dollars circulent depuis quelques jours au Bourget où se tient la COP21, parallèlement à la distribution de pommes bio aux participants. Concernant les pommes, elles sont garanties authentiquement authentiques, même si elles sont offertes par une grande marque de distribution. Les dollars sont évidemment faux, et ils sont vite repérés, puisqu'ils sont d'un format inhabituel, et qu'ils ont une valeur de 650 milliards. C'est le montant des subventions publiques aux énergies fossiles, affirme l'organisation «Action non violente» (ANV-COP21) qui demande l'arrêt du financement du «chaos climatique».

Pour l'association, l'extraction, la transformation et la combustion de ces énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) causent directement le dérèglement climatique. Ceci, alors que l'Agence internationale de l'énergie estime que pour rester en dessous de 2°, il faut laisser sous le sol 2/3 des réserves connues de ces énergies fossiles.

Alors que l'on peine à trouver les 100 milliards annuels de dollars pour permettre aux pays pauvres de lutter contre le changement climatique, et de s'adapter à ses premières conséquences, ajoute l'organisation.

De son côté, l'organisation Greenpeace a trouvé elle aussi une formule originale pour réclamer plus d'efforts pour les énergies nouvelles. Ses militants ont grimpé hier matin en haut de l'Arc de Triomphe à Paris, et se sont suspendus sous l'arc à l'aide d'une nacelle pour demander un peu plus d'efforts sur les énergies renouvelables à M. François Hollande. On citera enfin ce message placardé à l'une des entrées des pavillons de la conférence et qui résume l'angoisse pour l'avenir des insulaires en ces termes : «Si nous ne réussissons pas la COP21, nous irons à la COP106 à la nage !»

A. H.

SYRIE

Poutine ordonne à l'armée russe de répondre à toute menace avec une «extrême fermeté»

Le président Vladimir Poutine a ordonné hier vendredi à l'armée russe de répondre avec une «extrême fermeté» à toute force qui la menacerait en Syrie, près de trois semaines après la destruction par l'aviation turque d'un bombardier russe près de la frontière syrienne.

«J'ordonne d'agir avec une extrême fermeté», a déclaré M. Poutine lors d'une réunion avec les responsables du ministère de la Défense. «Toute cible menaçant les unités russes ou nos infrastructures au sol sera détruite immédiatement». «Il est important de coopérer avec tout gouvernement qui est réellement intéressé par l'élimination des terroristes», a-t-il toutefois poursuivi, citant comme exemple l'accord pour éviter les incidents dans le ciel syrien conclu avec la coalition internationale menée par les Etats-Unis.

La Russie avait déjà pris des mesures supplémentaires pour protéger ses avions en Syrie après le crash le 24 novembre d'un Su-24, abattu par l'aviation turque près de la frontière syrienne, une action qui a provoqué une grave crise dans les relations entre Moscou et Ankara.

Les bombardiers russes effectuent ainsi désormais leurs missions en Syrie sous la protection de chasseurs. Des systèmes de DCA S-400 ont été déployés sur la base aérienne de Hmeimim, dans le nord-ouest de la Syrie. Le croiseur lance-missiles Moskva, navire-amiral de la flotte de la mer Noire, mouille également depuis l'incident au large de Lattaquié.